



## Réponse de la Municipalité à une interpellation

---

Les pénuries énergétiques, une menace sérieuse pour cet hiver déjà, notre commune est-elle prête ? »

---

### Energie

M. Maurice Mischler, municipal

Réponse à l'interpellation adoptée par la Municipalité le 05.12.2022



## Table des matières

<b>Objet de l'interpellation.....</b>	<b>2</b>
<b>Réponse de la Municipalité.....</b>	<b>3</b>
1. La Municipalité a-t-elle déjà pris des mesures d'économies d'énergie (réduction de l'éclairage public, de la température de chauffage, de l'eau chaude, etc.) ? .....	3
2. Des analyses ont-elles été faites sur les sites consommant plus de 100'000 kWh pour se préparer à gérer d'éventuels contingentements ? Quelles mesures ont-elles déjà été prises ? Lesquelles pensez-vous encore prendre pour être prêts à faire face à une telle situation ? .....	4
3. Comme mentionné en introduction, en cas de délestage, de nombreux services, comme les télécommunications, ne fonctionneront plus. La Municipalité a-t-elle mis en place une organisation de crise ? Qu'est-il prévu par exemple pour permettre à la population d'avoir accès aux services d'urgences alors qu'il n'y a plus de réseaux de télécommunications (par exemple téléphone d'urgence par quartier comme prévu dans certaines communes fribourgeoises) ? Qu'en est-il des autres services comme l'eau potable, etc. ? Des collaborations intercommunales sont-elles prévues ?.....	5

### Objet de l'interpellation

Lors de la séance du 20 septembre 2022, M. le Conseiller communal Laurent Balsiger a déposé une interpellation sur « Les pénuries énergétiques, une menace sérieuse pour cet hiver déjà, notre commune est-elle prête ? »

#### Texte

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,*

*Comme nous le lisons abondamment dans la presse depuis quelques semaines, au vu notamment du fait que plus de la moitié des centrales françaises sont actuellement à l'arrêt et que les dates de leurs remises en service sont incertaines, de la sécheresse qui fait que de nombreux barrages sont moins remplis que d'habitude et bien sûr de la menace que la Russie ferme les vannes du gaz, nous pourrions devoir gérer des pénuries de gaz et d'électricité. Si les deux premières étapes du plan OSTRAL de gestion de pénurie d'électricité, à savoir les invitations à réduire la consommation et les interdictions de certains usages, ne devaient pas suffire, nous entrerions alors dans les phases de contingentement pour les grands clients consommant plus de 100'000 kWh, et finalement de délestage tournant (c'est-à-dire de coupures) d'une durée de 4h pour l'ensemble du réseau.*

*Le contingentement obligera notre commune à réduire drastiquement la consommation de ses grands consommateurs (écoles, etc.), jusqu'à 30% ! Le délestage nous priverait de communications (les réseaux fixes et mobiles s'arrêteront sans doute après au plus 1h de coupure), de transports publics, et de nombreux autres services (banques, magasins, etc.).*



J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes à notre Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle déjà pris des mesures d'économies d'énergie (réduction de l'éclairage public, de la température de chauffage, de l'eau chaude, etc.) ?
2. Des analyses ont-elles été faites sur les sites consommant plus de 100'000 kWh pour se préparer à gérer d'éventuels contingentements ? Quelles mesures ont-elles déjà été prises ? Lesquelles pensez-vous encore prendre pour être prêts à faire face à une telle situation ?
3. Comme mentionné en introduction, en cas de délestage, de nombreux services, comme les télécommunications, ne fonctionneront plus. La Municipalité a-t-elle mis en place une organisation de crise ? Qu'est-il prévu par exemple pour permettre à la population d'avoir accès aux services d'urgences alors qu'il n'y a plus de réseaux de télécommunications (par exemple téléphone d'urgence par quartier comme prévu dans certaines communes fribourgeoises) ? Qu'en est-il des autres services comme l'eau potable, etc. ? Des collaborations intercommunales sont-elles prévues ?

## Réponse de la Municipalité

1. **La Municipalité a-t-elle déjà pris des mesures d'économies d'énergie (réduction de l'éclairage public, de la température de chauffage, de l'eau chaude, etc.) ?**

**Réponse :** Oui, l'objectif est de réduire les consommations de chauffage de 15% minimum et d'électricité de 10% minimum. Pour cela, nous avons édicté un plan de mesures comportant une trentaine de points visant à diminuer l'énergie. Des directives ont ainsi été envoyées à tous les collaborateurs, ainsi qu'aux écoles, aux garderies, aux sociétés locales et à la population.

Vous pouvez lire le communiqué de la Municipalité sur le site de la commune :

<https://www.epalinges.ch/actualites/974-crise-energetique-mesures-d-economie-de-gaz-et-d-electricite-adoptees-par-la-municipalite>

Le billet municipal du prochain Palinzard sera axé sur ce plan de mesure.

De plus, une série de trois séances est organisée pour les rénovations techniques, les pompes à chaleurs et le solaire photovoltaïque <https://www.epalinges.ch/actualites/975-operation-energie-seances-publiques-d-information-4>

Un tout-ménage a été envoyé pour communiquer toutes les subventions que propose le FEED <https://www.epalinges.ch/actualites/970-toutes-les-aides-du-fonds-feed-a-portee-de-main>

Un « répare café » a été organisé le 12 novembre <https://www.epalinges.ch/actualites/984-repare-cafe-a-epalinges-samedi-12-novembre-2023>



Et enfin, l'action « ma commune et moi » est en cours et déjà plus de 70 participants en ont bénéficié <https://epalinges.coachdurable.ch/>

**2. Des analyses ont-elles été faites sur les sites consommant plus de 100'000 kWh pour se préparer à gérer d'éventuels contingentements ? Quelles mesures ont-elles déjà été prises ? Lesquelles pensez-vous encore prendre pour être prêts à faire face à une telle situation ?**

**Réponse :** Selon l'article 28c de la loi vaudoise sur l'énergie, est considéré comme « grand consommateur » le propriétaire d'un site consommant plus de 500'000 kWh par an, alors que selon l'article 11c de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité est considéré comme « gros consommateur » il s'agit de 100'000 kWh. En cas de pénurie d'électricité, le plan Ostral (en allemand: **O**rganisation für **S**tromversorgung in **A**usserordentlichen **L**agen) est déclenché. Nous en sommes au niveau de préparation 1, la Confédération a contacté et sensibilisé les gros consommateurs. Les contingentements ne sont effectifs que lorsque le niveau de préparation est de 3, et les délestages en derniers recours au niveau 4. A savoir que le contingentement vise une réduction de 5 à 15% supplémentaire, valeur qui sera fixée par le Conseil fédéral.

Le contingentement concerne les gros consommateurs (consommation annuelle de plus de 100'000kWh – Référence 2021). Pendant une certaine période, ces clients des SiL disposent d'une quantité réduite de courant par rapport à la normale. La quantité d'électricité mise à la disposition des clients est définie sur la base d'une période de référence et ces derniers doivent décider eux-mêmes des mesures à mettre en œuvre pour réduire leur consommation dans les limites de la quantité dont ils disposent.

Il existe deux mesures de contingentement d'électricité. Le **contingentement immédiat (durée 1 journée)** est opérationnel en l'espace de quelques jours, tandis que le **contingentement (durée 1 mois)** nécessite une phase préliminaire d'environ un mois. Le contingentement immédiat sert de « solution transitoire » jusqu'à ce que le contingentement soit prêt à être mis en œuvre.

Les sites de la Commune dépassant une consommation annuelle d'électricité de 100'000kWh au point de comptage sont listés ci-dessous avec les mesures identifiées de réduction :

- **Le complexe de la salle des spectacles, auberge et maison de commune** (~ 150'000 kWh) : salle des spectacles à l'arrêt et possibilité de fermer la maison de commune nécessitant un guichet déporté à la maison palinzarde et du télétravail (les serveurs au sein de la maison palinzarde).
- **Le complexe scolaire de Bois-Murat (bâtiments A, B, C, D, F, Pépinière)** (~ 250'000 kWh) : fermeture de la salle de sport du bâtiment A – A noter que les installations solaires de BMA et BMF (non effective en 2021) permettent au complexe scolaire d'auto consommer une grande partie de courant (nos services vérifieront avec les SiL



si cette autoconsommation peut être perçue comme une mesure de réduction par rapport à 2021).

- **Le bâtiment Piscine de Bois-Murat** (~ 107'000 kWh) : fermeture de la piscine et de la salle de gym (nécessité de vider le bassin si coupure supérieure à 3 semaines).
- **L'éclairage public** (~ 350'000 kWh) : Les SiL doivent nous confirmer encore si notre éclairage public doit faire partie de mesures de contingentement (car il s'agit de plusieurs points de comptage).

De plus, si la Commune est considérée comme gros consommateur multi sites (en attente de la confirmation des SiL), il serait possible de gérer le contingent d'électricité de manière cumulée sur tous les sites. Pendant une pénurie d'électricité, la Commune peut geler totalement un site et poursuivre l'exploitation ordinaire d'un autre site. Cela n'est par contre pas possible dans le cas d'un contingentement immédiat. Les mesures identifiées seraient :

- **Fermeture des bâtiments chauffés à l'électrique** (Vestiaires Foot, Four à pain, Maison des jeunes, Edicules publics, Eglise représentant une réduction annuelle de 90 MWh si on maintient hors gel ces bâtiments, c'est-à-dire une **réduction de ~6%** par rapport à la consommation totale du parc bâti communal)
- **Fermeture du bâtiment piscine de Bois-Murat** (réduction de ~8%)
- **Extinction de l'éclairage public entre 1h et 5h** si les SiL confirment la faisabilité

Plus de détails sur le plan OSTRAL et présentation SiL ici :

<https://www.ostral.ch/fr>

<https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/vie-pratique/energies-et-eau/services-industriels/a-propos-sil/nos-activites/situation-approvisionnement-en-energie/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/onglets/04/ongletContainerContentList/0/col1/0/linkList/0/websitedownload/Webinaire-electricite.2022-10-17-11-25-11.pdf>

- 3. Comme mentionné en introduction, en cas de délestage, de nombreux services, comme les télécommunications, ne fonctionneront plus. La Municipalité a-t-elle mis en place une organisation de crise ? Qu'est-il prévu par exemple pour permettre à la population d'avoir accès aux services d'urgences alors qu'il n'y a plus de réseaux de télécommunications (par exemple téléphone d'urgence par quartier comme prévu dans certaines communes fribourgeoises) ? Qu'en est-il des autres services comme l'eau potable, etc. ? Des collaborations intercommunales sont-elles prévues ?**



**Réponse :** Comme déjà évoqué, les délestages ne sont prévus que lorsque le niveau de préparation sera au niveau 4. Le Canton a convoqué la Commune d'Épalinges ainsi que les communes de la région lausannoise le 2 novembre 2022 pour nous donner un aperçu de la situation et nous informer de toutes les tâches à organiser et à planifier. Ainsi, nous avons un délai jusqu'à mi-décembre pour élaborer un plan de continuité des activités (PCA) en cas de délestage ou de panne. Une liste des besoins de chaque service et de chaque bâtiment a ainsi été élaborée. De plus, nous avons la tâche d'organiser des PRU (points de rencontre d'urgence). De manière générale un PRU doit être organisé par 5000 habitants. Il y en aura donc deux à Épalinges, un à la grande salle et un dans la nouvelle salle de gym à Bois-Murat. Un PRU doit être installé dans une infrastructure, idéalement :

- En dur, sous toit, à l'abri, hors sol
- Secourue en énergie
- Électrifiée & éclairée
- Chauffée
- Reliée à l'eau potable courante
- Equipée de WC et sanitaires
- Située dans une grande salle divisible en espaces compartimentés
- Disposant de « bons alentours » (accessibilité, visibilité, espace de stationnement, etc.)

Les équipements à installer impérativement dans un PRU sont les suivants :

- Signalisation uniforme « PRU » (oriflammes, gilets, rubalise, etc.)
- Moyens de communications vers l'extérieur (téléphonie, accès internet, etc.). Chaque PRU sera équipé d'une radio VHF et de deux appareils POLYCOM (systèmes de télécommunication secours) permettant de joindre les services de secours (police, pompiers, santé d'urgence et communautaire) en mode dégradé. Le déclenchement sera décidé par l'EMCC sur demande ou de manière préventive.
- Moyens d'éclairage de circonstance (luminaires mobiles, lampe de poche, etc.)
- Moyens d'alimentation en électricité de circonstance (groupes électrogènes, piles, etc.)
- Réserve / stock de carburant
- Kit de premier secours, désinfectant, masques / gants de protection
- Défibrillateur, équipement de samaritain / secouriste
- Radio dab+
- Moyens de communication en interne (dmr, talkie-walkie).

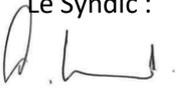


Concernant l'approvisionnement en eau potable, il devrait être opérationnel en cas de délestage (la quasi-totalité de la fourniture se fait par moyen gravitaire). Par contre, il n'est pas garanti en cas de black-out, car les réservoirs ont, eux, besoin de systèmes de pompage pour être remplis.

Tous les détails sont disponibles ici : [www.vd.ch/penurie](http://www.vd.ch/penurie)

Epalinges, le 05.12.2022

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :  
  
Alain Monod



La Secrétaire municipale  
  
Sarah Miéville